

Paris, le 30/09/2020

N°2020-0420497 DGM/CIV

A/S : ENVOI DES VOLONTAIRES DE SOLIDARITE INTERNATIONALE ET DE SERVICE CIVIQUE

Dans un contexte où la situation sanitaire des pays demeure imprévisible, des critères ont été définis afin d'accompagner la reprise des déploiements des volontaires à l'étranger par pays de destination, en prenant en compte les impératifs de sécurité sanitaire. La reprise des déploiements des volontaires de solidarité internationale (VSI) et des volontaires de service civique (VSC) se fait sur la base de listes de pays fermés et ouverts aux envois, avec ou sans conditions de validation des missions.

Ces listes sont définies par le Centre de crise et de soutien (CDCS), la DGM-CIV et les ambassades, et seront mises à jour tous les mois.

Pays fermés aux envois :

Des critères ont été définis afin de déterminer une liste de pays fermés où la situation épidémique demeure inquiétante et pour lesquels la consigne de report des déploiements de volontaires est maintenue jusqu'à nouvel ordre. Cette liste est établie selon trois critères :

- Critère 1 : Situation de l'épidémie (taux d'incidence >100 selon les chiffres du centre européen de prévention et de contrôle des maladies) ;
- Critère 2 : Conditions d'entrée et de séjour dans le pays ;
- Critère 3 : Environnement médical local (structures hospitalières et couverture médicale) ;

Au 28 septembre 2020, cette liste comprend, pour ce qui concerne le critère 1 : Argentine, Arménie, Bahamas, Bahreïn, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Cap-Vert, Chili, Colombie, Costa-Rica, Emirats Arabes Unis, Etats-Unis, Irak, Islande, Israël/Palestine, Koweït, Liban, Libye, Maldives, Moldavie, Monténégro, Oman, Panama, Paraguay, Pérou, Qatar, Ukraine.

Il convient d'y ajouter sur la base du critère 2 : Japon, Kenya, Maroc, Nouvelle-Zélande.

Les déploiements à titre dérogatoire dans ces pays ne peuvent être envisagés.

Pays ouverts aux envois :

Dans un dialogue constant avec les ambassades, la DGM-CIV a déterminé une liste de pays ouverts pour la reprise des envois. Certaines ambassades ont estimé que cette reprise ne pouvait se faire sans une validation des missions avant le départ, notamment sur des critères géographiques.

Pays	Statut
Bénin	Validation des missions en amont
Burkina Faso	Validation des missions en amont
Burundi	Validation des missions en amont
Cambodge	Validation des missions en amont
Cameroun	Validation des missions en amont
Chine	Validation des missions en amont
Comores	Reprise normale
Congo-Brazzaville	Reprise normale
Côte d'Ivoire	Validation des missions en amont
Ghana	Validation des missions en amont
Guatemala	Reprise normale
Libéria	Reprise normale
Madagascar	Reprise normale
Niger	Validation des missions en amont
République Démocratique du Congo	Reprise normale
Rwanda	Reprise normale
Sénégal	Reprise normale
Seychelles	Reprise normale
Thaïlande	Validation des missions en amont
Togo	Validation des missions en amont
Tunisie	Reprise normale
Vanuatu	Reprise normale
Vietnam	Reprise normale

Afin de faciliter la validation des missions avant le départ, celles-ci devront être enregistrées sur l'extranet du Fonjep un mois avant le départ.

Pour ces pays ouverts, le déploiement de volontaires est à nouveau possible sous réserve impérative que les volontaires disposent d'une assurance médicale couvrant le risque Covid, notamment les frais d'une éventuelle hospitalisation, et le retour anticipé même s'il/elle n'est pas testé(e) positif(ve) (si la situation sanitaire venait à se détériorer dans le pays), ainsi qu'un certificat médical assurant que le volontaire ne présente pas de vulnérabilité particulière au Covid.

Les dispositions à prendre en cas de passage d'un pays d'accueil d'ouvert à fermé seront précisées ultérieurement.

Pour toute question, les associations pourront contacter les équipes de la DGM-CIV :

Mehdi Achour : mehdi.achour@diplomatie.gouv.fr et Claire Chane-Ching : claire.chane-ching@diplomatie.gouv.fr


ANNE-CHARLOTTE DOMMARTIN